

Renforcer le rôle des OP dans les filières cotonnières, mais comment ?

Par **Jean-Claude Deveze**,
ingénieur à l'AFD* et membre du Bureau de l'IR



Médart Lebot

Compte tenu de l'importance des dynamiques économiques liées à cette filière fortement exportatrice et donc confrontée à la concurrence internationale, le point de vue exprimé ici est essentiellement centré sur le problème des organisations de producteurs. Cependant, les responsables d'OP restent tout à fait libres de privilégier d'autres préoccupations en lien avec le contexte social et culturel local.

S'organiser en interlocuteurs responsables

La prise de conscience que l'avenir des filières coton repose d'abord sur les producteurs et leurs organisations semble enfin s'être effectuée. Dans la sphère des bailleurs de fonds par exemple, la tendance est de reconnaître la nécessité d'un renforcement des OP pour une évolution positive des filières. Il est admis que les producteurs constituent la base de leurs performances et que la profession doit s'organiser de façon à s'imposer comme un interlocuteur responsable mais aussi en tant que représentant des multiples petits producteurs. De même, au niveau des Etats africains, la dynamisation des OP et la professionnalisation des producteurs est désormais d'actualité. Maintenant, il s'agit d'analyser concrètement comment les OP peuvent jouer pleinement leur rôle face aux évolutions en cours.

Les prises de position (pas toujours exemptes d'à priori ou d'arrière-pensées) et les interventions se multiplient pour faire évoluer l'organisation des filières. Ainsi, la Banque Mondiale pousse à leur libéralisation et à leur privatisation, en mettant en avant l'amélioration escomptée des revenus des producteurs. Certains gouvernements africains acceptent le désengagement de l'État dans la mesure où la réforme est « mesurée, réfléchie et consensuelle », ainsi que l'ont déclaré les autorités maliennes à la suite des états généraux du coton. Par ailleurs, des organisations de producteurs s'engagent dans la gestion des filières, soit dans un cadre interprofessionnel (Bénin, Côte d'Ivoire), soit à travers une participation au conseil d'administration de la société cotonnière (Burkina).

En raison de la baisse des cours du coton fibre, le contexte qui prévaut actuellement pour gérer ces transitions s'avère

plutôt délicat pour l'ensemble des filières et plus encore pour celles qui sont en crise suite à des erreurs passées. Malheureusement, il n'existe pas de concertation suffisante dans les pays producteurs pour mettre en œuvre des plans d'action prenant en compte des intérêts réciproques à moyen et long terme. Ainsi, les gouvernements ont du mal à présenter un cadre politique crédible, les sociétés privées privilégient souvent le court terme, les bailleurs de fonds se coordonnent plus ou moins bien pour accompagner les efforts des acteurs, dont les producteurs, et les OP ont des difficultés à préciser leurs stratégies.

Clarifier les positions des producteurs

Derrière le discours dominant des leaders d'OP sur leur volonté de prendre davantage de responsabilités, les positions à prendre sur de nombreux problèmes restent à clarifier.

En premier lieu, **la définition d'une stratégie.**

Le statu quo n'est-il pas préférable pour des producteurs maîtrisant encore mal tous les aspects des nouvelles organisations proposées ? Faut-il chercher à cogérer les filières coton en participant au conseil d'administration des sociétés cotonnières ? Est-il préférable de négocier les décisions relatives à chaque campagne dans un cadre d'interprofessionnel ? Faut-il s'impliquer dans l'approvisionnement d'intrants en traitant directement avec les firmes internationales ? Faut-il posséder des usines d'égrenage ou sous-traiter cette opération à des unités privées ? Doit-on avoir ses propres conseillers coton pour améliorer la production ? Comment concilier des approches syndicales de défense des intérêts des membres d'OP et des visions coopératives de construction de ses propres instruments économiques ? Jusqu'où s'impliquer par rapport aux problèmes de développement local compte tenu des défaillances des services publics de base ?

Ensuite **les aspects organisationnels.**

Faut-il des organisations de producteurs spécialisées ou peut-on s'appuyer sur des associations villageoises à objectifs plus larges ? De quelle taille doit être un grou-

pement coton pour bien fonctionner ? Comment doit-il se fédérer et pourquoi ? De quelle façon sécuriser le crédit intrant ? Comment tenir les comptes et sécuriser la gestion des OP ? Comment être représenté dans les négociations ou à l'interprofession ?

Les appuis à mobiliser pour se renforcer

Faut-il mobiliser des bailleurs de fonds pour accompagner le renforcement des OP et à quelles conditions ? Doit-on recourir à des expertises extérieures ? Comment s'informer sur les marchés internationaux du coton ? Comment se former ? Quels cadres embaucher et comment travailler avec eux ?

Les problèmes de financement pour assurer l'autonomie financière

Doit-on dépendre de prélèvements sur la filière coton ? Faut-il instaurer une cotisation des producteurs ? Peut-on faire payer des services comme le conseil technique ? Faut-il utiliser les rares ressources financières pour acheter des usines d'égrenage ou garantir des approvisionnements ou maîtriser la vente du coton fibre ou recruter des cadres ou appuyer le développement local ?

Les réponses à ces questions sont forcément différentes selon le contexte de chaque OP, mais l'approche suivante peut être proposée pour éclairer les débats :

- Le plus important est que les OP rendent les services qu'en attendent leurs membres et qu'elles les aident à régler en priorité leurs problèmes de production et de commercialisation de coton si tel est leur objectif prioritaire.

- Les OP doivent être également capables de collaborer avec les autres acteurs concernés pour améliorer la compétitivité des filières et le développement des zones cotonnières.

- L'influence des OP vis à vis de l'extérieur sera liée d'une part à leur poids économique (par exemple participation au capital de sociétés cotonnières ou prise en charge de la vente du coton fibre et des graines par des producteurs faisant égrener à façon) et, d'autre part, à leur cohésion et à la pertinence de leurs positions.

- Enfin, il serait préférable de recourir à des cotisations marquant un engage-

ment des membres vis à vis des groupes de base et des groupements vis à vis de leurs faitières, ainsi qu'à des ressources décidées au sein de la filière en fonction des services rendus (avec le risque de remise en cause de ces dernières en cas de crise dans la filière).

Une question de volonté et de moyens

Face à ces préoccupations, diverses propositions ont été faites et parfois mises en œuvre.

En premier lieu, il est important pour les OP de se consacrer à préciser leurs stratégies. Des ateliers de travail ont été organisés à cet effet au Burkina par exemple ; des échanges entre responsables d'OP de divers pays commencent à se tenir pour analyser en commun les réponses à apporter à des problèmes identiques ; des personnes capables de les aider à structurer leurs positions sont parfois mobilisées.

Amorce d'observatoire commun, *L'écho des cotonniers* est une bonne illustration des échanges d'informations entre pays. Cependant des systèmes d'informations plus complets sur les filières devraient être mis en place dans chaque pays et connectés entre eux pour favoriser les comparaisons. Un projet, non encore opérationnel, existe dans ce sens au Mali et dont seraient responsables les chambres d'agriculture. De même, devraient être multipliées des formations sur le fonctionnement des filières, la commercialisation du coton, le rôle des OP, l'information et la mobilisation de la base. D'autres demandes concernent également l'apprentissage aux négociations avec d'autres professions, avec les autorités politiques ou encore avec les organismes de financement.

Le plus difficile concerne la mise en œuvre de ces propositions qui nécessitent une volonté forte des responsables d'OP ou d'interprofessions, des gouvernements et des organismes de financement pour mobiliser les moyens nécessaires à la satisfaction de ces attentes. ■

Ce texte reflète le point de vue de son auteur et n'engage pas l'AFD.

* AFD : Agence française de développement